

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 2 août 2005 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Jérôme Gayet, Alain Roset, Pascale Dard, Philippe Dousot, Jean-Luc Guillaume, Colette Henriët, Daniel Moine, Philippe Tisserand.

Absent non excusé : Dominique Jacob

Procuration : Claude Crance a donné procuration à Bernard Vougnon

Secrétaire de séance : Alain Roset

Informations

* Commission d'appel d'offres

La CAO du 19 juillet, relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection du château d'eau, a enregistré une seule offre émanant de la DDAF.

Cette offre n'ayant pas été rédigée dans les formes, la commission demande à la DDAF de présenter une nouvelle offre dans les règles imposées par le règlement de consultation.

* Analyse de l'eau

Une analyse bactériologique recherchant les pesticides a été effectuée le 12 juillet dernier. Les paramètres microbiologiques et physico-chimiques sont conformes aux limites de qualité et satisfaisant au regard des références de qualité pour les paramètres analysés.

* Emploi d'été

David Varlet remplacera Dominique Tisserand pendant ses congés. Ce remplacement fait l'objet d'un contrat de 60 heures de travail.

* EMICA

Certaines communes n'ont pas versé leur cotisation 2004.

Le déficit de trésorerie de l'école s'élève à 8 759 €.

Monsieur le Préfet est sollicité pour intervenir auprès des communes concernées.

La rentrée 2005-2006 pourrait être compromise si des accords ne sont pas trouvés.

* AUDAB

L'AUDAB animera, le 8 septembre à 18 h en mairie de Pelousey, une réunion sur les projets urbanistiques du secteur. * **Chemin de la Franoye**

Réaménagement du chemin forestier : l'ONF revoit à la baisse son devis de maîtrise d'œuvre qui passe de 1 100 € à 837 €.

* Halte garderie

Une subvention de 2 000 € maximum par an peut-être accordée par le Conseil Général pour la réalisation de petits travaux ou l'achat d'équipements dans les haltes garderies.

* Lotissement "Les Bois de Chaucenne"

Le permis de lotir modificatif nous est parvenu. Les travaux ont été exécutés mais il demeure cependant un petit problème : la borne incendie est en appui sur le mur de la parcelle mitoyenne. Problème signalé à l'entreprise STD.

Maître Suissa doit rédiger un protocole d'accord entre le CIAL, SDT et le cabinet Gaume. Ce protocole sera transmis au CIAL pour signature et obtention de leur chèque.

*** Recrutement halte garderie**

Pour le poste de directrice : 3 candidatures nous sont parvenues plus une quatrième tardive. Les trois premières candidates ayant décliné l'offre, c'est la quatrième candidate en la personne de Mme Cautain qui est retenue.

Pour le poste d'aide maternelle, quatre candidatures nous sont parvenues dans les délais et deux hors délais (après instruction du dossier). Mme Girod, de Montferrand le Château, est retenue pour un contrat (CAE) d'un an.

*** Urbanisme**

Projet de lotissement du château d'eau : 4 parcelles d'environ 1 000 m² sur le terrain propriété de Mr et Mme Gusching.

Projet chemin des sapins : 3 maisons en location

Projet de démembrement sur terrain Mme Vil : 2 parcelles constructibles.

*** Réclamation**

Monsieur C. a quitté Chaucenne en février dernier sans en avertir la mairie. La redevance OM du 1^{er} semestre 2005 lui a été facturée comme le prévoit le règlement, et a été payée intégralement.

Monsieur C. demande le remboursement pour la période de février à juin 2005.

Il est décidé d'appliquer le règlement et donc de ne pas rembourser Monsieur C.

Délibérations

*** Extension des compétences de la CAGB**

La compétence collecte des déchets doit être prise par la CAGB au 1^{er} janvier 2006.

Une redevance sera instaurée sur l'ensemble de la CAGB en fonction du service rendu.

La facturation sera prise en charge par la CAGB avec la participation des communes pour l'échange d'informations.

Les simulations effectuées montrent que l'incidence de ce transfert pour Chaucenne devrait être négligeable : hormis la perte du service de collecte des monstres, le coût prévisionnel de la collecte devrait passer de 212 € par foyer et par an en moyenne en 2005 à 216 € en 2006.

Pour les entreprises, le coût prévisionnel passerait de 250 € en 2005 à 322 € en 2006.

Le conseil se prononce sur le transfert des compétences de la commune en matière de transport et collecte des déchets à la CAGB au 1^{er} janvier 2006.

Vote pour à l'unanimité des présents.

*** Charges des appartements communaux**

L'arrêté des charges, (entretien des chaudières, entretien des communs, EDF communs et consommation gaz), pour le premier semestre 2005, nécessite de répercuter les montants sur les locataires.

Le conseil autorise le Maire à répercuter les charges.

Vote pour à l'unanimité des présents.

*** Encaissement**

Encaissement d'un chèque RFF de 269,02 € au titre d'indemnisation pour travaux sur tracé LGV.

Vote pour à l'unanimité des présents.